

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

**Membres**

**du Bureau Communautaire**

**Titulaires** : 28

**Membres présents** : 18

**Votants** : 18

**Date de la convocation**

28 octobre 2024

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, QUATRE NOVEMBRE à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni au Pôle administratif de la CCALN à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de **Monsieur DOVERGNE Alain**

● Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :

Mesdames DOUAY Sonia, PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia,

Messieurs DOVERGNE Alain, SURHOMME Alain, MOURIER Francis, VAN DE VELDE Michel, BOUCHER Michel, LEROY Jean-Maurice, MAROTTE Philippe

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Messieurs M. CAPELLE Hubert, LEVASSEUR Roger, VAN OOTEGHEM J. Michel, CHANTRELLE Brice, LESCUREUX André, BEAUMONT Joël, DUTILLEUX Olivier, NOCHEZ Didier

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, RAMON Marie-Gabrielle, PERONNET Fabienne, RIHET Anne

Messieurs LAMOTTE Dominique, DURAND Pierre, VERONT Fabrice, DELANAUD Stéphane TOURNIQUET Gautier, WABLE Vincent

**Objet : Convention Repair Café de Moreuil**

Rapport de Monsieur Michel BOUCHER, Vice-Président Environnement

La prévention de la production des déchets est un axe prioritaire des politiques publiques de l'environnement depuis les lois « Grenelle I et II » de 2009 et 2010. En 2015, la loi de transition énergétique pour la croissance verte, dans ses enjeux de lutte contre les gaspillages et de promotion de l'économie circulaire, a encore renforcé le rôle de la prévention, en affichant un objectif de réduction de 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010. La loi de transition énergétique pour la croissance verte a aussi permis de définir de nombreux leviers d'action en faveur de la prévention des déchets.

Concrètement, prévenir la production des déchets consiste à mettre en place des actions visant à réduire la quantité et/ou la nocivité de ces déchets, aux différents stades de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation des biens et des produits.

De plus, la Communauté de Communes Avre Luce Noye s'est engagée dans la mise en œuvre d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et notamment son volet Économie circulaire afin de favoriser une utilisation raisonnée des ressources naturelles et des déchets grâce à une consommation sobre et responsable, adaptée au défi climatique,

L'association Repair Café de Moreuil a été créée le 24 janvier 2024. Le retour d'expérience des premiers ateliers est très positif avec la présence de nombreux usagers souhaitant faire réparer et acquérir de l'autonomie quant aux réparations de leurs appareils électroménagers.

Le Repair café de Moreuil fonctionne actuellement avec les outils (limités) de ses bénévoles et sollicite un soutien financier de notre collectivité afin d'acquérir de nouveaux matériels/outils.

Vu les arguments précédents, il est proposé de leur accorder une participation financière d'un montant de 1000 € (mille euros) et de matérialiser nos engagements respectifs par le biais d'une convention annuelle de partenariat.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Communautaire :

- Entérine la convention de partenariat et de financement 2024 avec le Repair Café de Moreuil ;
- Engage et d'autoriser le versement de la somme due au titre de l'année 2024, à hauteur de 1000€ ;
- Autorise le Président et le Vice-Président en charge de l'Environnement à signer l'ensemble des documents en rapport avec cette décision

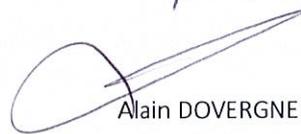
POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 4 NOVEMBRE 2024  
à AILLY SUR NOYE

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 05/11/2024

Affiché le ... 06/11/24

Le Président,



Alain DOVERGNE



## CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT 2024

### Relative à la Prévention des Déchets et à l'économie circulaire

#### Entre

**Le Repair Café de Moreuil**, sis au sein des locaux de la Mairie, place Norbert Malterre à Moreuil, représentée par son Président Monsieur Jean-Jacques SCHANNUS ;

#### Et

**La Communauté de Communes Avre Luce Noye** représentée par son Président, 144 Rue du Cardinal Mercier 80100 MOREUIL

#### Article 1 - Objet de la convention :

La présente convention a pour objet de formaliser le partenariat entre la communauté de communes et le Repair Café de Moreuil. Elle s'inscrit dans le cadre du *Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)*, notamment la partie Prévention des déchets ; et dans le cadre du *Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET)*, notamment son volet Economie Circulaire.

Ce projet a pour objectif de permettre aux usagers de la CCALN de réduire leur production de déchets en réparant et en apprenant à réparer des matériels défectueux. Cela permet également aux usagers de contribuer à l'amélioration de leur pouvoir d'achat et à la CCALN de diminuer ses coûts de traitement des déchets.

Il s'agit pour l'association, **Repair Café de Moreuil**, de :

- Remettre en fonctionnement des appareils de petit électro-ménagers, d'outillage électro-portatif, d'appareils électroniques (radio, PC...), vélos, jouets et la réparation de vêtements ;
- Rétablir le savoir-faire en matière de réparation ;
- Réduire le volume des déchets et la quantité de matières premières nécessaire à la production de nouveaux produits ;
- S'engager à ajouter le logo de la CCALN sur leurs communications.

Pour sa part, **la Communauté de Communes**, s'engage à promouvoir l'activité de cette association par le biais de ces canaux de communication et la mise en place d'un panneau d'informations dans chaque déchetterie.

La Communauté de communes s'engage également à soutenir financièrement l'achat de matériels et outils nécessaires au bon fonctionnement de cette structure à hauteur de 1000€ (mille euros).

#### Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est valable pour une durée d'un an à compter de la signature. Elle est renouvelable, de manière tacite pour une durée de 3 ans.

#### Article 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant total de la subvention s'établit à la somme de 1000 euros (mille euros). La subvention sera versée sur le compte du Crédit Agricole de Moreuil :

**CREDIT AGRICOLE  
BRIE PICARDIE**

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN**

	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
<b>RIB FRANCE</b>	18706	00000	97566667243	72
<b>IBAN ETRANGER</b>	FR76 1870 6000 0097 5666 6724 372			<b>BIC</b> AGRIFRPP887
<b>Domiciliation</b>	<b>Nom et adresse du titulaire</b>			
MOREUIL (00019)	ASSOC. REPAIR CAFE MOREUIL			
<b>Tél : 0322353799</b>	PLACE NORBERT MALTERRE MAIRIE 80110 MOREUIL			

**Article 4 : Résiliation de la convention**

En cas de non-respect par l'une ou par l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celles-ci pourront être résiliées de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Ally<sup>s</sup>/Noye le 05/11/2024

En deux exemplaires,

